



ENSEMBLE

Informations RSE 2020

G K R O Y U S P



KRYS GROUP peut ainsi compter chaque jour sur l'engagement des femmes et des hommes qui composent la coopérative et qui, au quotidien, œuvrent au service d'une performance collective.

Des femmes et des hommes qui innovent au service de la santé visuelle et auditive pour tous ; qui s'impliquent pour faire évoluer le rôle de l'opticien dans la chaîne de santé visuelle ; qui créent de nouveaux produits et services ; qui se renouvellent pour répondre au mieux aux besoins et attentes de nos clients ; qui se forment pour développer sans cesse leur expertise ; qui s'imposent de nouvelles règles pour préserver l'environnement. Grâce à cet engagement, le Groupe est en constante évolution et est aujourd'hui leader de l'optique en France. Et le leadership, avant d'octroyer des droits, impose des devoirs. Au cœur d'un vaste écosystème d'Associés, de clients, de prescripteurs, de partenaires, de fournisseurs et d'acteurs institutionnels, nous pensons que notre performance et notre réussite collective nous engagent. Car dans un monde qui se complexifie, la puissance publique ne peut pas tout. Les entreprises qui performent doivent assumer pleinement leur rôle en matière d'emploi, d'éthique, d'environnement, d'innovation... Nous avons donc un rôle à jouer, aux côtés de l'ensemble de nos parties prenantes. C'est dans cet objectif que KRYS GROUP agit, se transforme et innove sur plusieurs fronts, comme la santé visuelle et auditive, le développement de ses collaborateurs ou la protection de l'environnement.

P.6 UN GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS

P.8 UN GROUPE STRUCTURÉ POUR CRÉER

P.12 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE

P.20 – Matrice de matérialité

P.16 FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS

P.17 – INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

P.18 – Actions en faveur de l'emploi

P.18 – Garantir les conditions d'une entrée réussie

P.19 – S'engager en faveur de l'emploi des jeunes

P.19 – Intégrer et accompagner les situations de handicap

P.19 – Favoriser l'employabilité et le développement des collaborateurs

P.20 – Garantir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

P.20 – Organisation du travail

P.21 – Absentéisme

P.21 – Actions en faveur de la qualité de vie au travail

P.22 – GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

P.22 – Politique santé sécurité

P.22 – Actions en faveur de la santé et sécurité

P.22 – Réduire l'exposition aux produits chimiques

P.22 – Améliorer les conditions de travail

P.22 – Investir dans la formation Santé et Sécurité des salariés

P.22 – Protéger face à l'épidémie

P.24 AGIR LOCALEMENT

P.25 – Actions citoyennes

P.25 – Favoriser l'accès à la santé visuelle pour tous

P.26 – Faire preuve de solidarité

P.26 – S'investir auprès de nos communautés d'appartenance

P.27 – Éthique des pratiques

P.27 – Loyauté des pratiques

P.27 – Politique d'achats responsables

P.28 – Santé et sécurité du consommateur

P.28 – Satisfaction clients

P.29 – Qualité produits

P.29 – Qualité de service

P.30 LIMITER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

P.31 – Politique environnementale

P.31 – Formations environnementales

P.31 – Actions en faveur de l'environnement

P.32 – Réduire ses déchets

P.32 – Recycler les lunettes usagées

P.33 – Limiter la consommation de ressources

P.34 RÉCAPITULATIF DE NOS PRINCIPAUX INDICATEURS

Ce document est publié par LA GUILDE DES LUNETIERS, Société anonyme coopérative à capital variable / Siège social : Les Hédauves – Avenue de Paris – 78550 BAZAINVILLE / RCS NANTERRE 325 061 844 / Directeur de la Publication : Jean-Pierre Champion / Directrice de la Rédaction : Isabelle Jahlan / Rédactrice en Chef : Charlotte Lanier / Crédits photo : Antoine Doyen, Freepik, Getty Images / Conception & réalisation : All Contents

UN GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS

Créé en 1966, KRYG GROUP est un groupement coopératif fédérant 3 enseignes d'optique (Krys, Vision Plus, Lynx Optique) et une enseigne d'audition (Krys Audition).

Grâce à CODIR, notre site de production situé à Bazainville (Yvelines), nous sommes aussi fabricant de verres.

À la fois distributeur et producteur, nous animons un réseau de **1 433 magasins** dans le monde. Forts de ce réseau, nous sommes le leader de l'optique en France, avec une croissance supérieure au marché depuis plusieurs années.

Des résultats qui valident le mode d'organisation qui repose sur **l'esprit entrepreneurial et l'indépendance de ses 975 associés**.

KRYG GROUP est aussi **le 1^{er} employeur du secteur de l'optique en France, avec près de 6 000 emplois** sur le sol français.

Nous sommes un acteur majeur de l'optique, mais également de l'ensemble de la filière visuelle, que nous contribuons à faire évoluer au service de tous. Notre modèle coopératif est fondé sur un modèle de partage de valeurs qui inspirent, guident et renforcent l'ensemble de ses acteurs.

Convaincus que la force, l'énergie, la créativité, la combativité et la performance sont d'abord de nature collective, nous partageons cette valeur cardinale et fondatrice : **la coopération**.

Convaincus qu'il ne peut y avoir d'ambition sans performance, nous partageons et poursuivons un même objectif dans tout ce que nous entreprenons : **l'excellence**.

Convaincus, enfin, que pour prendre part au monde de demain, il nous appartient de l'inventer, nous partageons la même dynamique : **l'innovation**.



UN GROUPE STRUCTURÉ POUR CRÉER

La gouvernance de KRYG GROUP
se veut démocratique et participative.
Son organisation s'articule principalement
autour de 2 structures juridiques :
La GUILDE DES LUNETIERS
et KRYG GROUP SERVICES.

La GUILDE DES LUNETIERS, société mère de KRYG GROUP SERVICES, est une coopérative d'opticiens indépendants opérant sur le marché français et offrant notamment à ses Associés, les services suivants :

- distribution et du croire ;
- gestion des relations entre et avec les Associés ;
- définition et mise en œuvre par tous moyens d'une politique commerciale commune propre à assurer le développement et l'activité de ses Associés directement ou par l'intermédiaire de filiales et notamment :

- par la mise en place d'une organisation juridique appropriée ;
- par l'élaboration de méthodes et de modèles communs d'achat, d'assortiment et de présentation de produits ;
- d'architecture et d'organisation des commerces.

La société GUILDE DES LUNETIERS propose enfin aux Associés, par l'intermédiaire d'autres sociétés du Groupe, filiales ou sous-filiales, un certain nombre de services afin de les accompagner dans le développement de leur activité et de leur(s) magasin(s).

Ces sociétés comprennent :



**La société KRYG GROUP SERVICES
dont les activités principales regroupent :**

- la création, l'exploitation, le développement et la promotion d'articles d'optique et d'audioprothèses et en accessoires ;
- la mise en œuvre des techniques commerciales et publicitaires propres à promouvoir les ventes des membres de ses réseaux.

.....



La société CODIR

dont les activités principales regroupent :

- une activité de centrale d'achat auprès des opticiens du réseau ;
- une activité de fabrication des verres, de surfacage et de traitement.

.....



**La Fondation d'Entreprise
KRYG GROUP**

La Fondation a pour objet d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité de la vue et de l'audition au moyen d'actions de sensibilisation, de communication, de formation auprès de tout public et par des actions favorisant la recherche et la prévention ophtalmique et auditive ainsi que l'amélioration de la correction visuelle et de l'audition auprès des populations défavorisées.



**La société KRYG GROUP SERVICES
EXPANSION**

qui a essentiellement, une activité succursaliste et détient en propre, un fonds de commerce exploité sous l'enseigne Kryg en France Métropolitaine et exploite également les sites internet des enseignes du Groupe.

.....



**La société KRYG GROUP INTERNATIONAL
ET OUTREMER**

qui exerce depuis 2010 une activité de masterfranchise et exploite un réseau de franchisés dans les DROM-COM et en Belgique.

.....



L'Ac@demy by KRYG GROUP

dont le but est d'assurer, pour le compte de ses membres (GUILDE DES LUNETIERS et KRYG GROUP SERVICES) et des enseignes développées par ceux-ci, des formations dans l'ensemble des spécialités utiles à leurs activités.

.....



La CENTRALE DES OPTICIENS (CDO)

qui regroupe des opticiens indépendants sans enseigne représentant aujourd'hui environ 2 100 points de vente.
Dans le cadre de son activité, la CDO entreprend ou fait réaliser tous les types d'activités (industrielle, commerciale, de distribution, de fabrication...) au bénéfice de ces associés.

Sont exclues du périmètre de la présente déclaration, les sociétés OPTIQUE RHÉNANE et PRIM VERRES qui sont sans activité.

Un modèle d'affaires créateur de valeur

Notre modèle d'affaires repose avant tout sur notre structure coopérative, fondée sur le partage d'ambitions et la mise en commun de moyens.

Les sociétés du Groupe (hors CDO) sont au service de ses 975 adhérents associés.

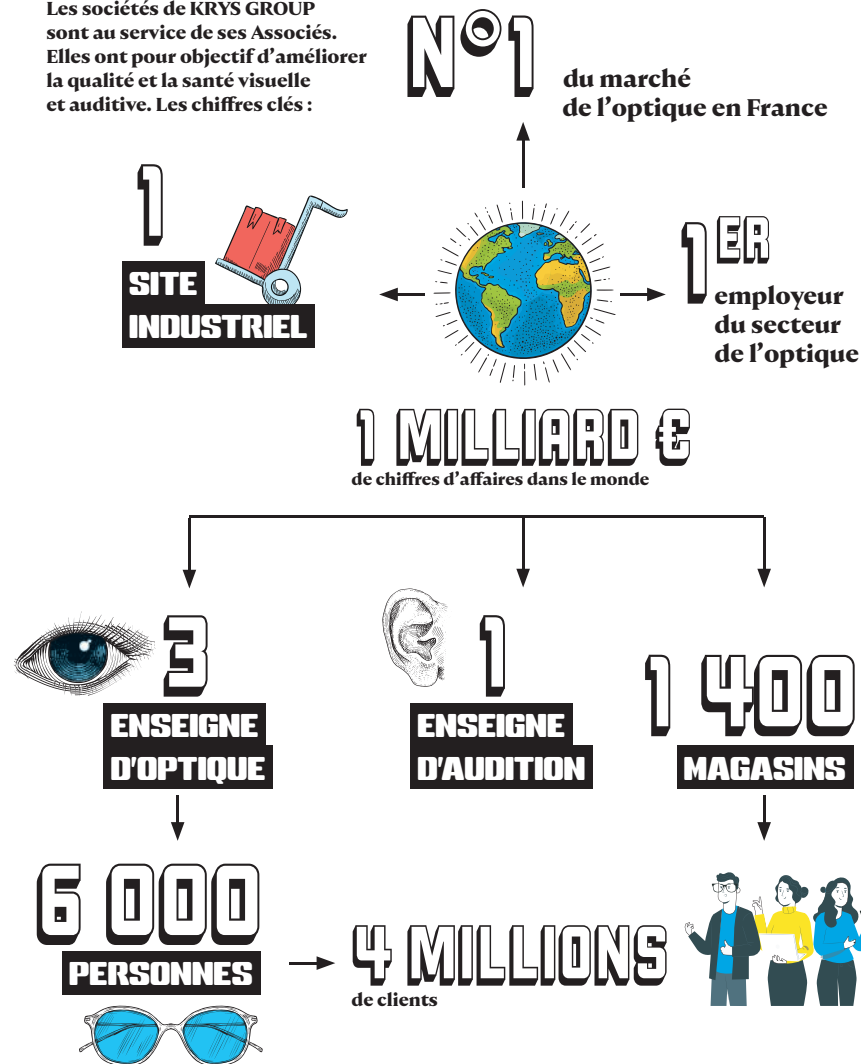
Fédérés en commerçants indépendants, ils emploient au total près de 6 000 salariés répartis dans les différents points de vente sous 4 enseignes

complémentaires. Ils génèrent un chiffre d'affaires qui place KRYG GROUP, leader français du marché de l'optique.

Les chiffres clés donnés dans la présentation de notre écosystème ci-après concernent l'ensemble de ces acteurs.

NOTRE ÉCOSYSTÈME

Les sociétés de KRYG GROUP sont au service de ses Associés. Elles ont pour objectif d'améliorer la qualité et la santé visuelle et auditive. Les chiffres clés :



LES COLLABORATEURS SONT ENGAGÉS POUR

- le développement
- la communication
- la santé
- le recrutement et la formation
- l'agencement
- l'informatique
- les produits
- le conseil gestion et le financement

NOS RESSOURCES

567 collaborateurs
975 Associés

Site de Bazainville (Yvelines)
qui regroupe les activités d'achat,
de logistique et de production

**SITE CERTIFIÉ : ISO 14001, ISO 9001,
ISO 45001**

Surface de 12 500 m²
+ 40 000 références en stock

Structure de bilan solide
Capitaux propres consolidés de

84 M€

(dont 71 Millions € part du groupe)
Trésorerie 145 Millions € (80 Millions €
après déduction des emprunts auprès
des organismes financiers)

4 enseignes
Certifications Origine
France Garantie
et Service France Garanti
Investissement
innovations verres fort

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE FORTE
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

6,3 GWh

**SYSTÈMES DE RÉDUCTION
DE CONSOMMATION DES RESSOURCES**

Fondation KRYG GROUP
Éthique, une valeur phare
Comité déontologique
Engagements pour améliorer
la qualité visuelle

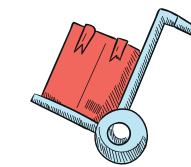
NOTRE CRÉATION DE VALEUR

CAPITAL HUMAIN



55 % de collaborateurs
formés dans l'année
15° au palmarès des entreprises
où il fait bon travailler

CAPITAL INDUSTRIEL



1,28 MILLION
de verres à haute valeur ajoutée
produits par an
10 MILLIONS d'articles expédiés

CAPITAL FINANCIER



CA DES 3 ENSEIGNES :

+1 MD€

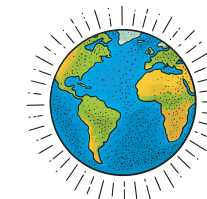
CA site industriel : 127 M€
Résultat site industriel : + 9,31 %

CAPITAL INTELLECTUEL



28 marques
27 % CA verres liés
aux innovations

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL



60 % des déchets
valorisés
10 LITRES eau/verre produit
+ 91 MWh d'électricité
économisés par an

CAPITAL SOCIÉTAL



11 associations soutenues
100 K€ de subventions versées
à la Fondation

Les informations présentées ci-après concernent uniquement l'Unité Économique et Sociale (UES) qui comprend GUILDE DES LUNETIERS, KRYG GROUP SERVICES et CODIR.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE

Engagé au sein de son groupement, par ses valeurs coopératives, KRYG GROUP entend également assumer pleinement la responsabilité sociétale qui lui incombe. À ce titre, le Groupe œuvre pour se transformer afin de faire face à l'évolution du marché tout en développant son capital humain, en limitant son impact sur l'environnement et en générant des impacts positifs sur la société.

Un Groupe engagé dans une démarche d'amélioration continue

L'engagement de KRYG GROUP dans une démarche de responsabilité sociétale se concrétise, depuis de nombreuses années, dans sa démarche d'amélioration continue.

Grâce à cette démarche participative et collaborative, son site industriel est triplement certifié. Il est certifié depuis 2007 pour les normes Qualité (ISO 9001) et Environnement (ISO 14001) et depuis 2011 pour la norme Sécurité (ISO 45001).

Dès 2011, KRYG GROUP a fait partie des premiers groupements d'optique à se lancer dans la démarche de certification de service. Aujourd'hui, la très grande majorité de ses magasins sont certifiés « Qualité en Optique » REF-230.



KRYG GROUP est aussi fier d'avoir obtenu 2 certifications qui marquent son engagement sur son territoire :



Premier verrier à obtenir, en 2012, le label « Origine France Garantie », KRYG GROUP est, par ailleurs, le seul groupement d'optique à fabriquer lui-même ses verres en France, à Bazainville (78). Une telle fabrication est un gage de qualité, de rapidité et de compétitivité.

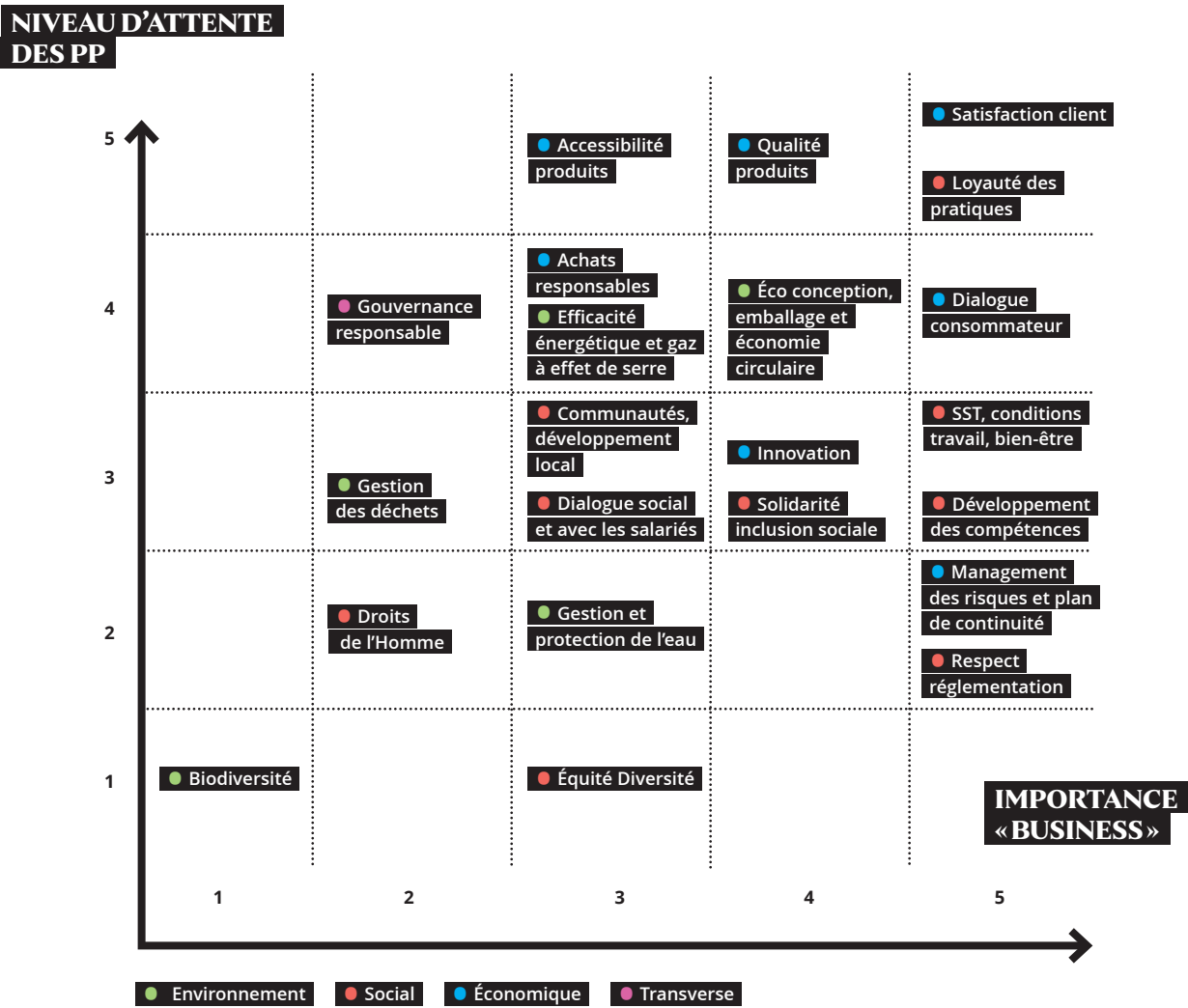


KRYG GROUP est aussi devenu en 2020, la toute 1^{re} entreprise certifiée « Service France Garantie » par AFNOR Certification. Ces certifications portent haut l'engagement dans le Produire et Servir en France. Elles viennent également souligner son engagement en faveur de l'emploi.

Le dialogue et les interviews menées avec ses parties prenantes internes et externes en 2019 et 2020 dans le cadre de sa démarche RSE ainsi que les analyses menées par son système de mana-

gement intégré Qualité Sécurité Environnement ont permis d'identifier ses attentes et enjeux, ses risques et ses opportunités majeurs.

Matrice de matérialité:



Les interviews de notre Président, de nos principales directions du Groupe (Directions générales Groupe et site de production, Santé et réglementation, Juridique, Achats, Communication Corporate, Ressources Humaines, Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE)...), ainsi que des Associés

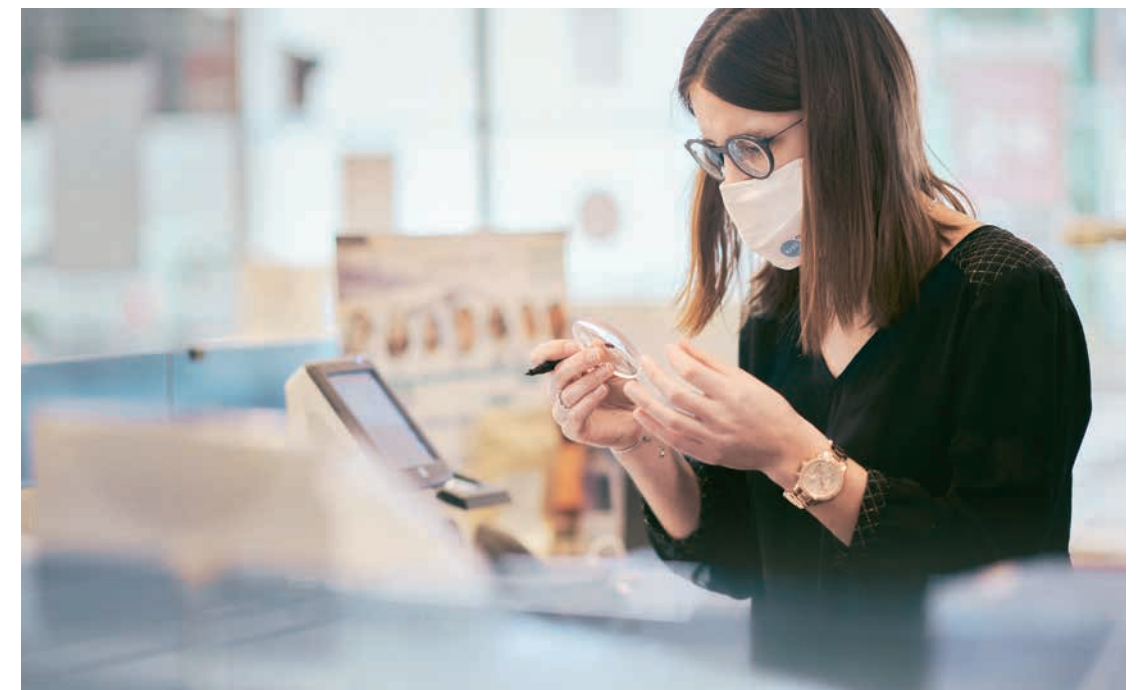
et d'autres parties prenantes comme le syndicat professionnel majoritaire du secteur ou des associations, ont permis au comité RSE d'établir une cartographie des risques et opportunités (validée par des membres du Comité de Direction Groupe) dont les principaux sont listés ci-dessous.

Risques et opportunités identifiés:

N°	Risques (R)/Opportunités (O)	Attentes/Enjeux liés
R1.	Perte attractivité du Groupe Turnover/Absentéisme	Santé Sécurité au travail, Conditions de travail
		Bien-être des salariés
		Développement des compétences
		Équité Diversité
		Management des risques et plan de continuité
R2.	Accidents et coûts associés/Pénibilité et risques psychosociaux	Santé Sécurité au travail, Conditions de travail
		Bien-être des salariés
		Qualité des produits
		Accessibilité produits
		Respect réglementation
R3.	Perte de parts de marché	Satisfaction clients (opticiens et clients magasins sous enseigne Groupe)
		Dialogue consommateur
		Innovation
		Management des risques et plan de continuité
R4.	Détérioration Image de marque	Loyauté des pratiques
		Achats responsables
R5.	Épuisement des ressources	Efficacité énergétique et gaz à effet de serre
		Éco-conception, emballage et économie circulaire
R6.	Pollution	Efficacité énergétique et gaz à effet de serre
		Gestion des déchets
		Gestion et protection de l'eau
O1.	Amélioration Image de marque	Solidarité, inclusion sociale
		Communautés et développement local
O2.	Amélioration Image de marque	Efficacité énergétique et gaz à effet de serre

Le numéro de risque ou de l'opportunité est indiqué au départ de la présentation des différentes actions liées permettant de les traiter. Sauf précisions autres, dans les indicateurs qui suivent, les chiffres 2020 sont ceux correspondant à l'exercice fiscal soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Les chiffres 2019 sont ceux du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019. Les chiffres 2018 sont ceux du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

FAVORISER L'ÉPANOUISSMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS



Investir dans le capital humain

R1. KRYG GROUP pratique une politique de ressources humaines responsable et s'engage dans l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses 567 salariés à la centrale qui œuvrent, chaque jour, pour produire des verres Origine France Garantie et livrer les magasins. Ces actions présentées ci-dessous, mènent au développement de leurs compétences et participent à l'attractivité du Groupe.

Une transformation culturelle se poursuit pour renforcer la dynamique d'agilité, de créativité et de coopération positive, et ainsi répondre aux enjeux de développement du Groupe, dans un environnement contraint. Elle s'appuie sur le développement de l'expérience collaborateur, au travers de différents dispositifs tels que la démarche KGA (KRYG GROUP Attitude), le développement de la marque employeur, la formation ou encore la communauté managers.

L'humain est au cœur du système de performance de KRYG GROUP.

1. Actions en faveur de l'emploi

Indicateurs emploi		2018	2019	2020
Effectif au 30/09	Total	553	570	567
	Évolution effectif par rapport à année précédente		+3 %	-0,5 %
	Femmes	324 soit 59 %	339 soit 59 %	337 soit 59 %
	Hommes	229 soit 41 %	231 soit 41 %	230 soit 41 %
	Employés	222	218	207
	Agents de maîtrise	117	120	126
	Cadres	214	232	234
	CDI	530	545	541
	CDD	10	10	7
	Apprentissage	4	7	12
	Professionalisation	9	8	7
Nombre embauches	Total	87	83	55
	CDI	57	57	34
	CDD	19	16	7
	Apprentissage	4	4	10
	Professionalisation	7	6	4
Nombre départs	Total	76	66	58
	CDI	45	42	38
	CDD	25	16	10
	Apprentissage	2	1	5
	Professionalisation	4	7	5
Taux de turn-over	CDI	9,8 %	9,1 %	6,7 %
Répartition par âge au 30/09				
	> 55 ans	9 %	8 %	10 %
	25-55 ans	86 %	88 %	85 %
	< 25 ans	5 %	4 %	5 %

Le Groupe a pris des engagements en matière de Gestion des Emplois et des Parcours Prévisionnels (GEPP) en cohérence, d'une part, avec la diversité

des profils et des emplois et d'autre part, avec la stratégie du Groupe.

Garantir les conditions d'une entrée réussie

Chaque nouveau collaborateur bénéficie d'un parcours d'intégration complet lui permettant de l'accompagner et de mieux comprendre le Groupe et ses enjeux.

Il comprend, entre autres, un parcours d'intégration de 2 jours et une formation « Base de l'optique » (pour les collaborateurs non issus de formation optique). Les nouveaux collaborateurs sont aussi

accompagnés par des parrains ou marraines, des salariés volontaires faisant partie d'un autre service, afin de faciliter leur intégration et de dé-

velopper la communication interservices. Enfin, une immersion d'une journée en magasin complète ce dispositif.

S'engager en faveur de l'emploi des jeunes

Pour accompagner les jeunes dans le lancement de leur carrière, KRYG GROUP signe chaque année des contrats d'alternance et accueille des stagiaires. KRYG GROUP accueille également des jeunes en « stage découverte » à découvrir la vie en entreprise

et les métiers du Groupe. Cela permet aux jeunes de mieux appréhender le fonctionnement en entreprise et participe à faire connaître les activités du Groupe en local. Ce seront peut-être nos collaborateurs de demain.

Indicateurs	2018	2019	2020
Entrées contrats alternance	11	10	14
Entrées stagiaires rémunérés	16	7	6
Nombre de stages non rémunérés	*	*	28

*Nouvelle donnée mise en place sur l'exercice 2020, non exploitée sur les exercices 2018 et 2019

Intégrer et accompagner les situations de handicap

KRYG GROUP fait régulièrement appel à des organismes et entreprises employant des salariés en situation de handicap pour la réalisation de certaines tâches comme l'entretien des espaces verts, de la manutention, ou des plateaux repas... Il participe aussi à différentes actions envers le handicap comme la récupération de bouchons pour financer la fabrication de fauteuils roulants.

En 2020, la collecte s'élève à plus de 140 kg pour l'association Bouchons d'Espoir. Les postes de travail de 2 collaborateurs avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ont été aménagés sur l'exercice 2019-2020. De même, le Groupe s'engage à diffuser ses offres d'emploi sur des sites spécialisés.

Indicateur au 30/09	2018	2019	2020
% collaborateurs RQTH ou en invalidité	3 %	3 %	3 %

Favoriser l'employabilité et le développement des collaborateurs

KRYG GROUP investit dans la formation pour ses salariés. En 2020, le budget dépensé pour la formation représente plus de 0,8 % de sa masse salariale. En 2020, avec la crise sanitaire, les 2 mois de confi-

nement et les protocoles mis en place, n'ont pas permis de réaliser toutes les formations initialement prévues et expliquent la baisse.

Développement des managers

Cette année, les dispositifs d'accompagnements managers, permettant l'acquisition des 3 postures managériales attendues au sein de KRYG GROUP (Pilote, Coach, Leader), se sont poursuivis avec l'organisation d'un séminaire pour les top managers, d'un atelier dédié au retour d'expérience des pratiques managériales durant la

crise de la Covid-19, de la refonte ergonomique du cursus Management Digital et de la conception de nouveaux modules digitaux. La mise en œuvre de webinars entre les managers et la Direction en 2020, a également permis de partager et donner du sens aux orientations du Groupe et ainsi donner toutes les clés aux managers pour communiquer et animer leurs équipes.

Développement des compétences des seniors

Pour poursuivre leur employabilité et leur évolution, des formations sont proposées aux collaborateurs seniors.

Indicateurs formation*		2018	2019	2020
Taux de salariés formés (hors formation Sécurité et Environnement)	Total	53 %	55 %	47 %
	Salariés ≥ 53 ans	25 %	42 %	29 %
Nombre d'heures de formation (hors formation Sécurité et Environnement)		-	-	4 885
Taux global de salariés formés		-	-	55 %
Nombre d'heures global de formation		-	-	5 126
Nombre d'heures moyen de formation/ salarié formé		-	-	16,5 h

* Les actions de sensibilisation aux consignes sanitaires dans le cadre de la COVID19 ne sont pas comptabilisées dans les indicateurs de formation.

Garantir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

L'index KRYG GROUP a été publié au 01 mars 2020, avec un score de 75 sur 100.

Indicateurs égalité hommes femmes		2018	2019	2020
Taux d'embauche (CDD et CDI)	Femmes	61 %	67 %	54 %
	Hommes	39 %	33 %	46 %
Taux de formés (hors formation Sécurité et Environnement)	Femmes	52 %	54 %	61 %
	Hommes	54 %	56 %	39 %

2. Organisation du travail

Le Groupe a une politique d'organisation du travail qui permet de concilier les besoins de l'entreprise et l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle de ses salariés. Un système d'horaires variables existe

pour plusieurs collaborateurs aux 35h. Certains, tous volontaires, travaillent de nuit ou le samedi/dimanche/lundi ou à temps partiel.

Indicateurs au 30/09		2018	2019	2020
Taux d'embauche (CDD et CDI)	35h/semaine	58 %	56 %	56 %
	Forfait jours	39 %	41 %	41 %
	Temps partiel	3 %	3 %	3 %
Nombre de salariés	De nuit	5 %	5 %	5 %
	Samedi Dimanche Lundi	5 %	5 %	5 %

Après un test et un bilan positif en 2017, un accord télétravail a été signé entre les partenaires sociaux

et la Direction Générale est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Indicateurs en année civile*	2018*	2019*	2020*
Nombre de télétravailleurs	64	75	84

* Les avenants sont signés pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En 2020, dans le contexte sanitaire de la Covid-19, le travail à distance a été élargi à près de 300 personnes. Un retour d'expérience a été réalisé sur la période de mars à juin. Une nouvelle négociation de l'accord sera menée en sortie de crise, afin d'élargir l'accès à cette pratique.

Afin d'adapter les besoins à l'activité durant la crise, le Groupe a aussi eu recours au chômage partiel. Il a concerné 56 % des collaborateurs sur la période de mars à juin 2020.

En effet, durant le confinement de mars à début

mai, les ateliers de production ont été arrêtés. Seuls quelques salariés ont été présents sur site pour assurer la continuité du service pour, d'une part, continuer à livrer les commandes des quelques magasins restés ouverts et les commandes e-commerce et, d'autre part, assurer la maintenance et la sécurité du site de Bazainville.

Aussi, KRYG GROUP réaffirme la liberté de connexion tout en préservant le droit à la déconnexion au travers d'un article de l'accord GEPP signé en décembre 2018 et applicable depuis janvier 2019.

Absentéisme

Pour réduire l'absentéisme, KRYG GROUP mène des actions dans la cadre de sa démarche de qualité vie au travail. Un chantier sur l'absentéisme est actuellement en cours dans l'entreprise.

L'entretien de reprise de poste a été généralisé à toutes les absences, hors congé, supérieures ou égales à 15 jours et à partir du 3^e arrêt de travail sur l'année civile

(si la durée de celui-ci est inférieure à 15 jours). Cet entretien a pour principaux objectifs de faciliter la reprise du salarié sur son lieu de travail et d'identifier si les causes de l'absence sont liées au poste de travail ou bien aux conditions de travail dans le service afin d'y remédier. Un support ainsi qu'un guide d'entretien ont été réalisés et mis à disposition des managers.

Indicateur absentéisme	2018	2019	2020
Taux moyen absentéisme Groupe	6,65 %	6,43 %	6,14 %

Types d'absences pris en compte : maladie (dont maladie professionnelle et mi-temps thérapeutique), absences injustifiées, accidents de travail et de trajet.

Actions en faveur de la Qualité de Vie au Travail

Depuis 2011, KRYG GROUP est engagé dans un dispositif inscrit dans la stratégie de l'entreprise : «KRYG GROUP ATTITUDE : ensemble, construisons une entreprise performante où il fait bon travailler». L'objectif de cette démarche est d'encourager le «CO» au sein de l'entreprise - COopération, COllaboration, COmmunication, COnstruction au travers différentes actions telles que :

- L'animation de people reviews,
- La création d'une communauté managers,
- La mise en place d'un cursus managers 3D,
- La réalisation de projets collaboratifs comme les chantiers d'amélioration continue,
- La prévention des RPS,

- La création d'une plateforme de suggestions d'amélioration,
- L'organisation d'événements conviviaux,
- La mise en place de la plateforme MédecinDirect pour les collaborateurs...

Ces actions portent leurs fruits, puisqu'en 2020, pour la 7^e année consécutive, KRYG GROUP figure dans le top 20 du palmarès des entreprises où il fait bon travailler. Organisé par l'Institut Great Place to Work, KRYG GROUP est arrivé à la 15^e place. 73 % des collaborateurs considèrent que KRYG GROUP est une entreprise où il fait vraiment bon travailler.



Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs

1. Politique santé sécurité

R2. Pour réduire les accidents, la pénibilité et les risques psychosociaux, KRYSGROUP pratique une politique responsable et s'engage dans l'amélioration du bien-être de ses salariés. Il a été mis en place un système de management santé-sécurité au travail. Depuis 2011, le site de production et de logistique CODIR est certifié. Chaque année, un plan d'action est défini suite à l'analyse des risques professionnels (comportant le

document unique) ainsi que l'analyse des autres données (réglementation et recommandations, presque accidents,...). Ces actions permettent de réduire les risques majeurs identifiés. Ces actions expliquent la diminution du nombre d'accidents mais cette année, la fermeture de nos ateliers de production durant le confinement et l'augmentation conséquente du télétravail l'ont de fait impacté fortement.

Indicateurs santé sécurité		2018	2019	2020
Accidents du travail	Taux de fréquence	15,80	17,38	8,43
	Taux de gravité	1,04	0,82	1,07

2. Actions en faveur de la santé et la sécurité

Réduire l'exposition aux produits chimiques

R2. L'utilisation des produits chimiques (colorants, vernis, acétone...) est étroitement encadrée. L'introduction de chaque substance est subordonnée à une validation par la Direction Qualité Hygiène Sécurité et Environnement qui s'assure que les moyens de protection sont correctement mis en place. Les produits les plus dangereux sont proscrits.

En 2020, 42 nouveaux produits avec des risques limités ont été validés et intégrés à l'analyse des risques chimiques. Plusieurs de ces produits actifs ont pour objectif d'assurer la protection des salariés vis-à-vis du coronavirus. Ils ont été validés, en fonction de leur disponibilité sur le marché (gel hydro-alcoolique, lingettes, spray...).

Améliorer les conditions de travail

R2. Des aménagements de poste liés aux conditions de travail sont réalisés chaque année. En 2020, 150 k€ ont été investis. Ils ont permis entre-autres de rénover le plateau de la Direction Financière et d'améliorer la ventilation et la climatisation de nombreux bureaux. De nombreux nouveaux postes de contrôle ont

été mis en place afin de réduire les troubles musculo-squelettiques. Ceci suite à des analyses ergonomiques et des essais comparatifs menés avec les agents de production. Un système automatique de transport de déchets d'usinage a aussi été installé pour supprimer la manutention de charge.

Indicateur absentéisme		2018	2019	2020
Taux absentéisme lié aux AT	Taux de gravité	0,68 %	0,53 %	0,60 %

Investir dans la formation Santé et Sécurité des salariés

R1. Chaque année, des formations sont réalisées auprès des salariés pour assurer leur santé, leur sécurité et prévenir les accidents. Tous les deux ans, des modules de sensibilisations spécifiques sont aussi réalisés pour effectuer des rappels utiles et

pour assurer leur santé et la sécurité dans leur poste. En 2020, des sessions particulières pour expliquer la nature du virus Covid-19 et former aux consignes sanitaires, mises en place sur les deux sites, ont été réalisées auprès des collaborateurs.

Indicateur formation et sensibilisation SST (2 exercices cumulés)		2017/2018	2018/2019	2019/2020
Salariés formés	Nombre	376	327	453
	Taux	68 %	57 %	80 %
Nombre d'h moyen de formation/salarié		6,0 h	6,3 h	5,39 h

Protéger face à l'épidémie

R1/R3. Face à la pandémie mondiale de Covid-19, en 2020 des mesures complémentaires aux consignes de sécurité ont été mises en place. Une cellule de crise coronavirus, composée du Secrétaire Général en charge de la Santé, de la Directrice des Ressources Humaines et de la Directrice Qualité Hygiène Sécurité et Environnement a été créée dès février. Son rôle est de protéger les salariés KRYSGROUP durant l'épidémie et de répondre à leurs interrogations et à leurs différents besoins. Pour cela, la cellule se réunit au minimum une fois par semaine (au plus fort de la crise quotidiennement), pour répondre aux sollicitations et définir les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de l'épidémie et des protocoles gouvernementaux. Dès février, elle a défini une politique de voyage où chaque déplacement à l'étranger était soumis à autorisation et assujéti à des mesures sanitaires strictes

dont une période d'isolement du collaborateur au retour, le cas échéant. Depuis le mois de mars, le Comité de Direction Groupe se réunit toutes les semaines pour anticiper et traiter les conséquences de cette crise. Dès le départ, les consignes sanitaires ont été renforcées. Elles ont été déployées, au fur et à mesure de l'évolution de la situation avec l'adaptation des postes et des zones de travail et via des courriels, des affichages dédiés et des formations spécifiques auprès des collaborateurs. Des moyens de protections supplémentaires (masques, gels hydro alcooliques, plexiglas...) ont été mis à disposition et le télétravail a été largement déployé. Ces dispositions strictes, alliées à l'engagement des équipes, ont permis de n'avoir aucune contamination Covid-19 sur les deux sites.

AGIR LOCALEMENT

Avec ses 1 382 magasins répartis sur l'ensemble du territoire national, KRYG GROUP agit localement et se développe sur plusieurs fronts, comme l'accès à la santé visuelle et auditive, le développement des relations durables avec les acteurs de son écosystème ou la satisfaction des attentes de ses clients. Tous ces engagements ont des points communs : la solidarité, le respect et l'éthique.

1. Actions citoyennes

Favoriser l'accès à la santé visuelle pour tous

01. Mieux voir, c'est mieux vivre ! Dans un esprit citoyen et solidaire, la Fondation d'Entreprise KRYG GROUP œuvre depuis 2002 pour concrétiser cette belle idée.



Grâce à la générosité des clients, des opticiens et avec le soutien financier et logistique du Groupe, la Fondation met en place des actions et des partenariats en faveur d'une meilleure santé visuelle pour tous, en France et dans le monde entier.

Au fil des ans, la Fondation développe et diversifie ses actions, toujours dans le but de permettre à chacun de bénéficier des progrès de l'optique :

- Actions de sensibilisation auprès des plus jeunes,
- Dépistages gratuits des troubles visuels,
- Dons d'équipements optiques neufs,
- Soutien de la recherche ophtalmologique,
- Recyclage et redistribution de lunettes usagées,
- Participation à l'essor de la télémedecine.

Sous l'égide de la Fondation, le Bus de la Vue et de l'Audition, Kryg propose aux Français de faire tester gratuitement leur vue depuis 2016 et leur audition depuis 2019 sur les routes du Tour de

France. L'édition 2019 a été aussi plus innovante, sous l'impulsion d'ophtalmologistes et grâce à l'utilisation de la télémedecine pour le dépistage du glaucome et de la rétinopathie diabétique. Les mesures et les clichés de la rétine pris localement sont envoyés à un spécialiste via un système sécurisé d'une plateforme de télémedecine. Plus de 150 adultes ciblés ont ainsi été dépistés.

Depuis 4 ans, ce dispositif fait collaborer chaque année des professionnels de santé avec les opticiens KRYG GROUP et a permis de tester au total 4 500 personnes.

En 2020, dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 et compte tenu des conditions sanitaires inédites, la Fondation KRYG GROUP a pris la décision de préserver en priorité la santé des différents acteurs de ce projet, ainsi que celle des spectateurs du Tour de France. C'est pourquoi le dispositif n'a pas été déployé. La Fondation a également décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 K€, dont 40 K€ à l'Hôpital Necker Enfants Malades et 60 K€ consacrés à l'achat de lunettes de protection pour l'AP-HP. Cette subvention vient s'ajouter aux 70 000 € versés en janvier 2020 aux 11 associations partenaires sélectionnées dont les projets ont été suspendus du fait de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois.

Faire preuve de solidarité

R3/O1. L'évolution de la crise de la Covid-19 entraîne des difficultés opérationnelles en magasins lorsque ceux-ci sont touchés au sein de leurs équipes par des contaminations.

Dans ce contexte, le Groupe a un rôle d'apport de solution pour maintenir le plus possible l'organisation du magasin.

KRYS GROUP a donc créé le KLUB SOLIDAIRE, visant à favoriser l'entraide entre associés et le partage de ressources afin de permettre à des Associés « aidants » qui le peuvent et le souhaitent :

- de proposer à des membres de leurs équipes de soutenir un autre Associé KRYS GROUP en

détachant du personnel sur le site du magasin touché;

- de détacher du personnel pour gérer à distance des tâches de back-office (prise de RDV et gestion de l'agenda, montage, assurer les encours...), pour le compte du magasin touché;
- de recevoir la clientèle du magasin touché pour assurer une continuité de service attendue par le consommateur.

Le « KLUB SOLIDAIRE » repose sur l'entraide locale et le volontariat.

S'investir auprès de nos communautés d'appartenance

O1. KRYS GROUP est actif et influent au sein des associations et organisations locales.

Dans le monde de l'optique :



- Le Rassemblement des Opticiens Français (ROF), dont il a soutenu la création en 2017;



- Les Industriels des Verres Ophtalmiques (LIVO);



- EDI Optique, qui promeut l'Échange de données informatisées (EDI) entre industriels de l'optique.



- le Groupement Interprofessionnel de la Région Vallée de Seine, un réseau local d'entrepreneurs;



- le Plato, réseau de développement économique fondé sur le parrainage de cadres de grands groupes et l'expertise d'intervenants extérieurs;



- l'APHI, l'Association des Entreprises du Pays Houdanais.

2. Éthique des pratiques

Loyauté des pratiques

R4. L'éthique est une valeur phare du Groupe.

C'est pourquoi pour garantir l'éthique de ses pratiques et la réputation des opticiens KRYS GROUP auprès des clients, mais aussi des pouvoirs publics et des partenaires (mutuelles, réseaux de soins, fournisseurs...), une Charte déontologique a été adoptée en Assemblée Générale en 2010.

KRYS GROUP est l'un des 1^{ers} groupements d'opticiens à disposer d'un Comité Déontologique qui veille au respect de ses engagements. Ce Comité, composé d'Associés élus, assure plusieurs missions dont veiller au respect, par les adhérents, de la Charte déontologique et des partenariats des organismes complémentaires de santé et proposer des contrôles et soumettre des sanctions au Conseil d'administration, pouvant aller jusqu'à l'exclusion

de la Coopérative.

De plus, pour démontrer cet engagement le Groupe propose à ses magasins d'être certifiés « Qualité de Service en optique ». Cette certification valorise le savoir-faire de l'opticien et assure aux clients une prestation de qualité.

En 2020, dans le cadre de la mise en place du programme de conformité du Groupe, un guide éthique et de conformité KRYS GROUP a été réalisé pour tous les collaborateurs de l'entreprise. Il est entré en vigueur en février 2020. Le guide rappelle les engagements, les règles et procédures vis-à-vis de la réglementation en vigueur, dont chaque salarié de l'entreprise est le garant. Pour présenter le guide, des permanences et des sessions de sensibilisation ont été mises en place.

Politique achats responsables

R4. Afin de s'assurer de l'éthique de nos fournisseurs, lors de nos visites d'usines, nous apportons beaucoup d'attention aux aspects RSE notamment en Chine. À ce titre, nous inspectons les sites de production. Notre Directeur des Achats-Produits procède à une visite desdits sites une fois tous les 5 ans. L'équipe Achats-Produits procède, quant à elle, à des visites des sites tous les 2 ans. Le planning des visites des usines en Chine a été très perturbé cette année en raison de la Covid-19, les voyages prévus en avril et novembre ont dû être annulés.

De plus, KRYS GROUP sensibilise à la responsabilité sociale et environnementale ses fournisseurs et ses sous-traitants, avec notamment, des clauses spécifiques présentent dans les contrats annuels d'achats et/ou référencement.

Les engagements et chartes responsables concernant nos fournisseurs sont :

- engagements en matière de droits de l'homme;
- engagements en matière de protection de l'environnement;
- charte des relations inter-entreprises;
- engagements en matière de santé et sécurité au travail.

Enfin, dans la continuité de ces actions et de notre engagement achats responsable, un projet, dénommé L.I.F.E a démarré. Il vise, par l'intermédiaire d'un questionnaire détaillé envoyé aux fournisseurs et de leurs réponses qualifiées, argumentées et vérifiées, à noter les fournisseurs sur des critères RSE et à les inciter à monter en compétence sur ce thème.

Cette année, nous avons décidé d'être plus flexibles sur les délais de réponse au questionnaire compte tenu des priorités liées à la crise sanitaire. Notre objectif est d'obtenir 100 % de réponses complètes d'ici la fin de l'année 2021 pour que chaque fournisseur se voit attribuer une note et une catégorie : L (Leader)/ I (Interested)/ F (Follower)/ E (Empty). À partir de début 2022, nous accompagnerons les fournisseurs E (Empty), les sensibiliserons sur l'im-

portance d'avancer sur les thèmes de la RSE et les inviterons à mettre en œuvre un plan d'action dans ces domaines. Notre objectif est ne plus avoir de fournisseurs catégorisés Empty d'ici 5 ans. Cela passera soit par un accompagnement qui leur permettra de passer à une catégorie supérieure soit par leur exclusion en dernier lieu.

Indicateur achats responsables	2019	2020
% de réponses au questionnaire LIFE	44 %	60 %

3. Santé et sécurité du consommateur

Satisfaction clients

R3. KRYG GROUP place le consommateur au centre de ses préoccupations. C'est pourquoi, il a mis en place un système de management de la qualité. Depuis 2007, l'organisation de CODIR, centrée sur la satisfaction de ses clients, est certifiée ISO 9001. Cette certification démontre le savoir-faire de notre site industriel avec la maîtrise de sa qualité de services et produits.

Au-delà de la certification de service « Qualité de service en optique », le Groupe demande aussi, par ailleurs, aux magasins de recueillir les impressions de leurs clients pour déterminer leur Net Promoter Score qui mesure la part de clients « promoteurs ». Créé en 2016, le Comité Satisfaction Clients a pour vocation de veiller à la parfaite satisfaction des consommateurs et de résoudre en dernier recours les litiges avec les opticiens du réseau.

Indicateur satisfaction consommateur	2018	2019	2020
Net Promoter Score Krys consommateurs recommandant l'enseigne	71 pts	75 pts	73 pts*

*Chiffre qui peut évoluer en fonction des retours des questionnaires possibles jusqu'en mars 2021.

De plus, l'engagement des équipes, nos valeurs fortes et notre stratégie qui place le client au cœur de nos préoccupations ont permis à l'Enseigne Krys d'être élue enseigne d'optique préférée des Français en 2020, et ce pour la 6^e année. L'enseigne est aussi dans le Top 20, tous secteurs confondus et y occupe la 13^e place. Cette reconnaissance témoigne du sérieux et de la rigueur dont fait preuve chacun des opticiens du réseau. Par ailleurs, trois des 4 enseignes du Groupe figurent en très bonne place au classement annuel du magazine Capital des Enseignes les plus recommandées par les Français.

Dans la catégorie « optique », Vision Plus occupe la première marche du podium et Krys est à la 3^e place. Krys Audition figure également dans le top 3 des enseignes d'audition en se classant à la 2^e place.



Qualité produits

R3. La qualité des produits est primordiale pour assurer la santé et la sécurité des consommateurs. Elle est assurée par un ensemble de process rigoureux à toutes les étapes de développement, de production et de vie du produit. Une veille réglementaire proactive est en place et permet de garantir à KRYG GROUP la conformité de ses produits, notamment au marquage CE. Tout nouveau produit ou process est homologué par le laboratoire Qualité du Groupe avant son lancement. Chaque verre fabriqué est contrôlé aux différentes phases du process de production. Quotidiennement, des commandes sont vérifiées par le service Qualité afin de s'assurer du bon traitement des lots. Toute réclamation est analysée. Chaque verre retourné est expertisé par une cellule dédiée. Les don-

nées ainsi recueillies sont exploitées par l'équipe Qualité Produits. Des comités mensuels permettent d'identifier les défauts majeurs des dispositifs médicaux distribués et de mener les actions d'amélioration, le cas échéant. Ces expertises et suivis permettent de maintenir un taux de non-conformité très faible. Un taux SAV garantie deux ans inférieur à 0,6 % est un objectif que l'on s'est fixé. Notre taux indicateur à ce jour est de 0,5 %. Ces exigences et actions garantissent la qualité des dispositifs médicaux fabriqués et vendus par le Groupe et participent donc à la santé et la sécurité des consommateurs. De plus, un correspondant matériovigilance a pour mission de surveiller les incidents pouvant survenir lors de l'utilisation des produits pour s'assurer qu'ils ne comportent pas de risque pour le porteur.

Indicateur qualité produits au 30/09/2020		2018	2019	2020
Taux annuel de conformité	verres	99,69 %	99,64 %	99,70 %
Taux SAV*	verres	ND	0,48 %	0,50 %

*Taux SAV pour les verres ayant 2 ans de garantie; ND = Non disponible.

Qualité de service

R3. En tant qu'acteur de santé, KRYG GROUP est mobilisé pour servir au mieux ses clients. L'intégration de la production de verres depuis plus de 20 ans assure au Groupe la maîtrise de l'ensemble de la chaîne, de la fabrication à la vente, en passant par la logistique. Son entité de production et logistique CODIR assure un service complet de la commande à la livraison que ce soit dans les magasins ou chez le consommateur via les sites e-commerce de ses enseignes Krys et

Lynx Optique. Ce statut singulier de distributeur-producteur offre des avantages concurrentiels majeurs comme la garantie d'indépendance commerciale, la centralisation et la puissance d'achats, les gains de productivité et la maîtrise de l'innovation. La crise pandémique 2020 a montré, plus que jamais, le besoin de maîtriser sa chaîne d'approvisionnement. Durant le confinement, les équipes ont été mobilisées pour continuer à assurer le SAV.

LIMITER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

1. Politique environnementale

O2/R5. La Direction QHSE Groupe prend en compte et pilote les questions et actions environnementales.

Le site de production et de logistique de KRYG GROUP est engagé dans une démarche d'amélioration continue afin de réduire son impact

environnemental. À ce titre, CODIR est certifié ISO 14001 depuis 2007.

Chaque année, l'analyse de risque environnemental est mise à jour. Cette analyse alliée à la veille réglementaire «environnement» proactive mise en place, permet de définir un plan d'action annuel pour réduire les impacts majeurs identifiés.

2. Formations environnementales

R1/R5/R6. Chaque année, des formations sont réalisées auprès des salariés pour réduire les risques environnementaux et assurer la protection de leur environnement de travail. De plus, tous les 2 ans,

des modules spécifiques sont aussi réalisés pour les sensibiliser aux problématiques environnementales.

Indicateurs formation environnement (2 exercices cumulés)		2017/2018	2018/2019	2019/2020
Salariés formés	Nombre	356	262	290
	Taux	64 %	46 %	51 %
Nombre h moyen de formation/salariés		3,6 h	2,3 h	2,56 h

3. Actions en faveur de l'environnement

Réduire ses déchets

R5/R6. «Le meilleur déchet est celui que l'on ne crée pas». Fort de cette conviction KRYG GROUP suit de manière très précise ses consommations de ressources.

Plusieurs actions sont en place pour les réduire : sensibilisations, compactage des copeaux issus du procédé de surfacage pour réduire le poids des

déchets et récupérer l'eau, réutilisation et recyclage des déchets qui peuvent l'être sur les deux sites du Groupe (comme le papier carton, les métaux, les meubles...), etc.

En 2020, la fermeture des ateliers de production durant le confinement explique la diminution des quantités de déchets.

Indicateurs déchets (Site Bazainville)		2018	2019	2020
Quantité	Total déchets	602 t	604 t	560 t
	Papiers cartons recyclés	131 t	133 t	119 t
	Évolution n/n-1		+2 %	-10 %
	DIB (hors papier cartons)	86 t	120 t	110 t
	Évolution n/n-1		+40 %	-8 %
	Déchets spéciaux	369 t	339 t	316 t
	Évolution n/n-1		-6 %	-7 %
	Bio déchets	16 t	13 t	13 t
	Évolution n/n-1		-19 %	0 %
Taux déchets valorisés		61 %	65 %	60 %
Quantité déchets*	Par verre produit	287 g	266 g	264 g
	Évolution n/n-1		-7 %	-1 %

**Déchets hors contactologie, montures, DEEE, cartouches, déchets verts et pubs.*

Par ailleurs, après avoir défendu auprès du gestionnaire/bailleur de l'immeuble de Nanterre l'idée d'un tri sélectif dans les bureaux, mis en place depuis 2 ans, KRYSGROUP continue ses actions. En 2020, un défibrillateur a été installé à l'entrée de l'immeuble.

Recycler les lunettes usagées

R5/R6/O1/O2. Depuis 2007, KRYSGROUP collecte des lunettes usagées grâce à sa Fondation, pour lutter contre la malvoyance dans les pays en voie de développement. Les nombreuses paires récupérées chaque année dans les magasins KryS, Vision Plus et Lynx Optique sont acheminées vers notre plateforme logistique CODIR. Les lunettes sont ensuite données aux associations partenaires de la Fondation KRYSGROUP qui les expédient vers les territoires où les besoins des populations sont les plus importants (en Afrique, à Madagascar, au Tibet, en Inde...), dans des centres de santé, dans des hôpitaux ou dans des dispensaires. Les lunettes commencent alors leur deuxième vie.

Indicateurs lunettes usagées		2019	2020
Nombre lunettes collectées		700 000	200 000
% données aux associations partenaires pour tri et dons aux populations défavorisées		37 %	11 %
% non récupérées par associations partenaires		63 %	89 %
% recyclées en matières 1 ^{res}		22 %	89 %
% Restant valorisées		41 %	0 %

Pour poursuivre ses actions et afin de réduire les nuisances, tous les 6 mois, KRYSGROUP pilote une réunion avec le gestionnaire et les différents locataires de l'immeuble. Elle permet aussi d'échanger sur les bonnes pratiques et d'agir collectivement.

Depuis avril 2019, un partenariat a été signé pour que les lunettes que les associations partenaires ne souhaitent pas récupérer, soient recyclées. Leurs différents matériaux vont alors devenir des matières premières qui rentreront dans la confection d'un meuble de jardin par exemple. Grâce au partenariat, notre action environnementale est encore renforcée car depuis 100 % des lunettes usagées collectées sont recyclées et il n'y a plus de valorisation énergétique. En 2020, la crise sanitaire a réduit considérablement le nombre de lunettes collectées ainsi que la quantité de lunettes récupérées par les associations partenaires.

Limiter la consommation de ressources

R5/R6. Le Groupe investit et réduit ses consommations d'énergie. Sur le site de Bazainville, depuis de nombreuses années, a été mis en place une récupération de chaleur via des groupes froids des eaux usées (ce qui a permis de réduire de 50 % la consommation de gaz dès leurs mises en place). En 2020, un nouveau groupe froid plus performant a remplacé un des groupes vieillissants et permet de nouveau d'économiser de cette manière de l'énergie. De même, le recyclage des eaux de process et l'installation de moteurs à haut rendement participent à cette économie. Le système de récupération de chaleur des eaux usées (via un powerpipe) a permis en 2020 de nouveau, de réduire, la consommation électrique de 91 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 20 foyers français.

Le process de production inclut un système de recyclage des eaux. Aussi, l'eau du surfacage est recyclée via un filtre Monnet et une presse, puis des centrifugeuses permettent de finir d'éliminer les impuretés. En 2020, afin d'optimiser notre productivité de nouvelles machines ont été installées (comme des machines pour laver des montures et des verres). La consommation d'eau et d'électricité en est impactée. L'augmentation de la consommation d'eau sanitaire s'explique par le fait qu'en 2019, le compteur a été défectueux et n'a pas comptabilisé la totalité de l'eau consommée. En parallèle, la consommation mensuelle montre qu'en 2020, même si moins de personnes étaient présentes sur le site, la consommation est impactée par le fait qu'afin de respecter les consignes sanitaires, elles se lavent bien plus régulièrement les mains (à l'entrée sur site, avant une collation ou déjeuner...).

Consommation Site Bazainville		2018	2019	2020	
Énergie	Total	6 845 MWh	6 823 MWh	6 306 MWh	
	Émissions gaz à effet de serre	652 TEQ.CO ₂	646 TEQ.CO ₂	565 TEQ.CO ₂	
	Évolution émissions gaz à effet de serre n/n-1		-0,1 %	-12,53 %	
	Électricité	Consommation totale	5 306 MWh	5 317 MWh	5 096 MWh
		Émissions gaz à effet de serre	303 TEQ.CO ₂	304 TEQ.CO ₂	291 TEQ.CO ₂
		Consommation/verre produit	2,62kWh	2,40kWh	2,46 kWh
		Évolution consommation/ verre produit		-8,13 %	2,28 %
	Gaz	Consommation totale	1 539 MWh	1 507 MWh	1 210 MWh
		Émissions gaz à effet de serre	349 TEQ.CO ₂	342 TEQ.CO ₂	274 TEQ.CO ₂
	Eau	Total	17 399 m ³	15 640 m ³	14 674 m ³
		Sanitaire	2 893 m ³	1 640 m ³	2 035 m ³
		Industrielle	14 506 m ³	14 000 m ³	12 639 m ³
		Consommation par verre produit	10,18l	10,00l	10,05l
		Évolution consommation/ verre produit		-1,77 %	+0,57 %

Les facteurs de conversions de GES ont été mis à jour selon la base de données de l'ADEME 2018 (<http://bilans-ges.ademe.fr>).

RÉCAPITULATIF DE NOS PRINCIPAUX INDICATEURS

N°	Risques (R)/Opportunités (O)		2018	2019	2020	
R1	Perte attractivité du Groupe/ Turnover/ Absentéisme	 Taux de salariés formés	Total + 53 %	+ 55 %	55 %	
		 Nombre embauches	87	83	55	
		 Taux moyen absentéisme	6,65 %	6,43 %	6,14 %	
R2	Accidents et coûts associés Pénibilité et risques psychosociaux	 Accidents du travail	Taux de fréquence	15,80	17,38	8,43
		 Taux de gravité		1,04	0,82	1,07
R3	Perte de parts de marché	 Taux annuel de conformité verres	99,69 %	99,64 %	99,70 %	
R4	Détérioration Image de marque	 % de réponses au questionnaire LIFE		44 %	60 %	
R5	Épuisement des ressources	 Quantité papiers cartons recyclés	131 t	133 t	119 t	
		 Taux déchets valorisés	61 %	65 %	60 %	
		 Consommation eau par verre produit	10,18 l	10,00 l	10,05 l	
R6	Pollution	 Énergie	Émissions GES	652 TEQ. CO ₂	646 TEQ. CO ₂	565 TEQ. CO ₂
		 Consom-mation	électricité/ verre produit	2,62 kWh	2,40 kWh	2,46 kWh
O1	Amélioration Image de marque engagement citoyen	 Subventions versées à la Fondation KRYG GROUP	144 K€	148 K€	100 K€	
						

RAPPORT

de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné
organisme tiers indépendant, sur la déclaration
consolidée de performance extra-financière
figurant dans le rapport de gestion

GUILDE DES LUNETIERS

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société GUILDE DES LUNETIERS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102-1 en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L.225-102-1;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons

- justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration;
 - nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
 - nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants² :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests;
 - nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre et décembre 2020 pour une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} Février 2021

L'un des Commissaires aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Pascal Leclerc
 Associé



² **Informations quantitatives sociales** : effectifs présents fin de période et répartitions; nombre d'embauches et nombre de départs; nombre de salariés formés; nombre d'heures de formation; taux d'absentéisme; nombre d'accidents du travail; taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail; index égalité hommes/femmes.

Informations quantitatives environnementales : consommation d'électricité; consommation de gaz; consommation d'eau; émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques; quantité de déchets collectées et répartition par type de valorisation.

Informations quantitatives sociétales : pourcentage de réponses au questionnaire L.I.F.E.; taux annuel de conformité.

³ **Pour les informations sociales** : la société GUILDE DES LUNETIERS.

Pour les informations environnementales : le site de Bazainville.

⁴ **Informations qualitatives relatives** : « Favoriser l'employabilité et le développement des collaborateurs »; « Organisation du travail »; « Protéger face à l'épidémie »; « Politique santé sécurité »; « Favoriser l'accès à la santé visuelle pour tous »; « Politique d'achats responsables »; « Satisfaction clients ».

